

Décision de nomination du premier Président

Procès verbal de création de FONDATION

Le soussigné,

M. Florian, Joseph CARBETI, né le 1^{er} avril 1994, à Courcouronnes (91)
Demeurant 2, rue Caroline Berchère - 91580 ETRECHY

agissant en qualité d'associé fondateur de la société FONDATION, société par actions simplifiée unipersonnelle, en formation, au capital de 5 000€ (cinq mille euros) dont le siège social est fixé à ETRECHY - 2, rue Caroline Berchère.

A procédé à la nomination du premier Président :

M. Florian, Joseph CARBETI,

Né le 1^{er} avril 1994, à Courcouronnes (91)

Demeurant 2, rue Caroline Berchère - 91580 ETRECHY

est nommé Président de la société pour une durée de 50 ans (cinquante ans).

Il est précisé que la rémunération du président est fixée à 0€.

Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Dans ses rapports avec les associés, le Président a tous pouvoirs pour engager la société, à l'exception des actes suivants qui nécessitent une autorisation préalable des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire, comme prévu dans les statuts de la société.

En rémunération de ses fonctions et des responsabilités en découlant, le Président recevra une somme définie avec l'associé unique en fonction de l'activité économique de la société.

M. Florian CARBETI déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Fait à Etrechy

En double exemplaire,

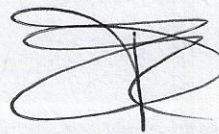
Le 17 10 81 2 3

Actionnaire unique



Signature de l'associé

Président



bon pour
acceptation des
fonctions de
président

Signature du Président précédée de la mention "bon pour acceptation des fonctions de Président"